



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 1

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : M. LAMOISE Régis donne pouvoir à Mme VAUNE Audrey
Mme FRANCOIS Vanessa

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. RAULIN Thomas

Convention Territoriale Globale 2026-2029 Délibération n°2025 - 36

Date de convocation
10/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

19/12/2025

La CTG est une convention politique mobilisée à l'échelon du périmètre de la Communauté de Communes sur les politiques de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la Vie Sociale, Accès aux Droits, Autonomie / Insertion, Logement.

Dans le cadre du renouvellement de la CTG, le conseil est invité à se positionner sur la validation et la signature de "la Convention Territoriale Globale" (CTG) avec la CAF pour une durée de 4 ans soit du 01/01/2026 au 31/12/2029.

La démarche CTG permet de travailler sur un projet de territoire, pensé dans son environnement et adapté aux besoins de ses habitants, en tenant compte de ce qui existe déjà et en identifiant les évolutions nécessaires pour y répondre.

Afin de mettre en œuvre les engagements pris dans les domaines de l'enfance et la jeunesse, une convention précise les modalités de pilotage par deux chargés de coopération. La commune de Bayon déplore néanmoins que ce personnel financé en partie par la CC3M ne soit pas mis à disposition en présentiel dans toutes les communes signataires.

Les objectifs de cette nouvelle contractualisation :

- ✚ Définir les grands enjeux politiques autour des thématiques ci-dessus
- ✚ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire
- ✚ Simplifier les partenariats et avoir une vision globale
- ✚ Favoriser la transversalité autour d'un projet de territoire
- ✚ Aider à la prise de décision

La contractualisation d'une CTG permet de percevoir un « bonus territoire CTG » versé directement aux gestionnaires de service en complément des aides au fonctionnement déjà versées par la CAF. Ce bonus territoire CTG garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements pour les équipements existants et des financements possibles pour les offres nouvelles.

L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus par les collectivités signataires en sera bénéficiaire.

Comme auparavant, l'engagement des CAF est pluriannuel, ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la Convention Territoriale Globale
- Approuve les termes de la Convention d'Objectifs relative au Pilotage Enfance / Jeunesse de la CTG
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à les signer, ainsi que les avenants ou tout autre document y afférent, le cas échéant.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

